Règlement du TGE

(Edité et validé le 20 mars 2023 par le Président, à la suite de la réunion du bureau du TGE)

Article I. Esprit du TGE

Le Trophée de Golf des Diplômés des Grandes Ecoles (TGE) réunit chaque année, les anciens élèves des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce françaises au sein d'une compétition, dans un esprit sportif amical, de compétition, de convivialité et de fairplay entre les joueurs et joueuses (désignés "Joueurs" dans ce texte). C'est une compétition officielle régie par les règles de la Fédération Française de Golf et par le présent Règlement.

Des équipes de Joueurs représentant leur école s'affrontent lors de compétitions de golf officielles (Rencontres). Chaque année, à l'issue de la compétition, l'une des équipes engagées remporte le TGE.

Article II. Inscription et Constitution des équipes Section 2.01 Inscription

- 1. Le TGE est ouvert aux seuls diplômés des Grandes Écoles Françaises d'ingénieurs, de commerce et d'administration.
- 2. Les associations de joueurs et/ou Alumni d'écoles désirant faire acte de candidature doivent le faire auprès du Président du TGE avant le 30 Novembre de chaque année.
- 3. Chaque candidat s'engage à présenter une équipe constituée d'un nombre suffisant de Joueurs participants pour répondre aux règles de constitution des équipes prévues à la section 2.02 ci-dessous.
- 4. La réunion annuelle des capitaines valide le décompte des équipes, la composition des Groupes, le calendrier des compétitions pour l'année, la désignation des coordinateurs de Groupes, les responsables de chaque compétition dans chaque Groupe et les modifications du Règlement.

Section 2.02 Constitution des équipes pour les compétitions

- 1. La liste des écoles participant aux TGE de la saison en cours figure en ANNEXE 1.
- 2. Chaque équipe représente une école ou une association des Alumni de cette école. Elle est animée par un Capitaine, responsable de la représenter au sein du TGE, de sélectionner les Joueurs constituant son équipe pour chaque rencontre et d'assurer le respect du Règlement, de l'étiquette de jeu et du fairplay par ses Joueurs. Le Capitaine peut être secondé ou représenté par un ou plusieurs suppléants (co-Capitaines). Lors des votes, seule la voix d'un Capitaine par équipe est prise en compte.

- 3. Les équipes engagées dans chaque rencontre sont constituées d'un minimum de 6 Joueurs, sauf exception, et d'un maximum de 15 Joueurs par rencontre. Le nombre maximal de Joueurs par équipe, dans chaque groupe, est rappelé chaque année lors de la réunion des capitaines (cf ANNEXE 1).
- 4. Chaque équipe peut accueillir un maximum de 3 étudiants de l'école par rencontre.
- 5. Si le minimum de 6 Joueurs n'est pas garanti à chaque compétition, l'équipe sera considérée comme « incomplète » et sera comptabilisée dans le décompte final selon les modalités figurant en Section 4.03, paragraphe 3 ci-après.
- 6. Les Joueurs de chaque équipe, peuvent changer à chaque compétition, sous réserve de respecter les conditions d'inscription décrites en Section 2.01.

Section 2.03 Administration du TGE

Un bureau du TGE composé de Joueurs de diverses équipes assure les tâches d'administration et d'animation de la compétition.

Le bureau se réunit plusieurs fois par an en fonction du besoin. Les membres du bureau ont la possibilité de se faire représenter.

Les membres du bureau élisent chaque année le Président du TGE.

La composition du bureau figure en Annexe 4.

Une Association Trophée de Golf des Grandes Ecoles a été créée pour assurer le développement du TGE et faciliter l'organisation et le fonctionnement des compétitions. Les membres de l'association sont les équipes, représentées par leur Capitaine.

Article III. Organisation Section 3.01 Groupes

- 1. Le TGE comprend 3 Groupes de 5 équipes chacun.
- 2. La composition des Groupes est établie chaque année en fonction des résultats de l'année précédente comme détaillé en ANNEXE 3.

Section 3.02 Déroulement du TGE

Le TGE se déroule sur 5 tours en 2 phases :

- Une phase de QUALIFICATION sur les 4 premiers tours
- Une phase FINALE pour le 5e et dernier tour.

A. La Phase de QUALIFICATION en Groupe :

Elle se déroule sur 4 tours, les équipes étant en 3 Groupes, soit 12 rencontres.

Dans la mesure du possible, chaque tour à lieu sur un parcours différent, en principe le premier jeudi des mois de mai, juin, juillet, et septembre, sauf exception.

En cas d'intempéries, une rencontre peut être reprogrammée.

L'objectif est la qualification pour la Grande Finale ou pour la Finale de Classement.

B. Les FINALES:

La Grande Finale et la Finale de Classement se disputent le même jour sur les 2 parcours 18 trous d'un même golf.

Est déclarée vainqueur du TGE, l'équipe qui remporte la Grande Finale.

C. Qualifications pour les Finales :

Sont qualifiées pour la Grande Finale les deux premières équipes classées dans chaque Groupe, soit un total de 6 équipes.

Le classement se fait dans chaque Groupe sur la base de la somme des 6 meilleurs scores STABLEFORD Net de chaque équipe lors des 4 tours de la Phase de Qualification.

A l'issue de cette Phase de Qualification, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes sur les 4 tours, le départage se fait en prenant en compte les points de la septième carte du 4ème tour de qualification, puis en cas d'égalité ceux de la huitième carte, de la neuvième, etc.

Les équipes non qualifiées pour la Grande Finale participent à une Finale de Classement qui définit le classement de l'année au-delà de la 6ème place ; ce classement sert de base au tirage au sort de la composition des Groupes de l'année suivante (Voir ANNEXE 3).

D. Participation aux Finales :

Les finales réunissent chacune au maximum 90 Joueurs soit 15 Joueurs par équipe participante à la Grande Finale et 12 Joueurs par équipe participante à la Finale de Classement.

Ne pourront jouer la Grande Finale que les Joueurs ayant participé au moins à une des 4 rencontres de la Phase de Qualification de l'année ou à la Ryder Cup TGE de l'année.

Section 3.03 Organisation des rencontres

- 1. Chaque Capitaine d'équipe doit organiser l'une des quatre rencontres des tours de qualification pour son Groupe. La désignation des organisateurs se décide à l'occasion de la réunion annuelle des Capitaines.
- 2. L'équipe vainqueur du TGE gagne aussi le droit d'organiser la Grande Finale (choix du lieu, en accord avec le Président) l'année suivante. Toutefois cet avantage ne peut être accordé plus de 2 années consécutives : en cas de 3 victoires successives, l'équipe classée 2ème se verra attribuer l'avantage pour la troisième année.
- 3. Le "Dîner des Champions", dîner ou cocktail dînatoire de clôture des Finales récompense les meilleures performances individuelles de l'ensemble des 4 tours qualificatifs du TGE. Des lots individuels, à la discrétion du Président, des Capitaines et des sponsors sont alors offerts aux lauréats.
- 4. De préférence et si le club le permet, le Dîner des Champions est organisé le soir des Finales.

Section 3.04 Lieux des rencontres

Les lieux des rencontres sont décidés et confirmés de préférence dans le mois suivant la réunion annuelle des Capitaines et rapportés au Président et au Webmaster au plus tard un mois avant la date du premier tour du TGE.

Article IV. Compétitions Section 4.01 Inscriptions aux compétitions

Tout au long de la saison, chaque Capitaine pourra inscrire un ou plusieurs nouveaux Joueurs venant renforcer son vivier en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site tgetour.com et en fournissant les informations obligatoires suivantes :

- Nom. Prénom
- N° de licence valide (9 chiffres, sans espaces)
- Certificat Médical valide
- Index
- Adresse mail
- Téléphone portable

Tout Capitaine est garant du respect des critères d'inscription et de participation pour chaque Joueur de son équipe.

Il doit notamment s'assurer que chaque Joueur inscrit dans son équipe est diplômé de son école ou étudiant dans le cursus menant au diplôme.

Pour chaque rencontre, chaque Capitaine sélectionne les Joueurs qui constituent son équipe (ainsi que les éventuels participants en OFF) sur le site tgetour.com.

Les inscriptions sont figées à 20h le 4ème soir précédent la rencontre (dimanche soir pour une rencontre prévue le jeudi, samedi soir pour le mercredi, etc..).

Passée cette date et heure (Clôture des inscriptions), aucun Joueur ne pourra être sélectionné et/ou ajouté à l'équipe participant à la rencontre.

Les critères de prise en compte des résultats dans la compétition TGE sont les suivants:

- le Joueur doit être titulaire d'une licence à jour et d'un certificat médical validé sur le site ffgolf
- le Joueur doit avoir un index inférieur ou égal à 36 (hommes et femmes)
- le nombre de Joueurs doit être inférieur ou égal à 15 (12 pour la Finale de classement) par équipe
- le nombre de Joueurs étudiants doit être inférieur ou égal à 3 par équipe.
- pour jouer la Grande Finale, le Joueur doit avoir participé (en sélection ou en OFF) au moins à une des 4 rencontres de la Phase de Qualification de l'année ou à la rencontre Ryder Cup TGE de l'année.

A titre exceptionnel et après validation par l'organisateur de la rencontre ET le Président du TGE, un Joueur d'index supérieur à 36 peut être admis (sauf pour la Grande Finale).

Participants en OFF:

Chaque Capitaine peut, dans la limite convenue avec le Capitaine organisateur de la rencontre, inscrire des Joueurs participants "en OFF", au delà de la limite de Joueurs sélectionnés (15 ou 12, comme indiqué ci-dessus).

Il devra déclarer ces Joueurs aux autres Capitaines de la rencontre par email au moment de la Clôture des inscriptions.

En cas de désistement d'un joueur sélectionné après clôture des inscriptions, le Capitaine pourra remplacer ce joueur par un joueur inscrit en OFF et ce, dans la limite d'un seul joueur par équipe et par rencontre et jusque la veille de la rencontre à 20h au plus tard.

Le Capitaine organisateur veillera à limiter le nombre total de Joueurs inscrits qui ne devra pas être supérieur à 90, y compris lors des Finales.

Section 4.02 Départs

1. Les départs se font en Shotgun et les Joueurs devront être convoqués et présents au moins une demi-heure avant le départ.

- 2. Les boules de départs sont déterminées en fonction des règles d'index applicables dans le club où se joue la rencontre:
 - Boules blanches (H) et bleues (F) pour les Joueurs de 1ère série, hors vétérans (>65 ans).
 - o Boules jaunes (H) et rouges (F) pour les autres Joueurs.

Section 4.03 Décompte des points

- 1. Le décompte est fait après la rencontre :
 - a. sur les 4 compétitions pour la phase de qualification en additionnant les 6 meilleures cartes NET STABLEFORD de chaque équipe,
 - b. pour la Grande Finale et pour la Finale de Classement en additionnant les 9 meilleures cartes NET STABLEFORD de chaque équipe.
- 2. Les index retenus sont ceux des Joueurs tels qu'établis par la Fédération Française de Golf au moment où le club organisateur de la rencontre 'effectue le tirage' sur le site ffgolf dans les jours précédents la compétition.
- 3. Les scores d'éventuels invités (acceptés courtoisement par l'organisateur lors de la Phase de Qualification sur proposition d'une équipe) ou participants en OFF ne sont pas retenus dans le décompte des points des équipes pour la compétition.
- 4. A défaut de 6 Joueurs dans une équipe (par exemple 4 Joueurs seulement), on prendra pour score des absents (cinquième, sixième carte...) le même score net que celui de la plus faible carte comptabilisée parmi les 6 Joueurs de toutes les équipes participant à la compétition sans que cela puisse être supérieur à 18 par carte.
- 5. Ne sont retenues pour chaque équipe que les 2 meilleures cartes au maximum parmi celles des étudiants (3 maxi) de l'école, non encore diplômés, et participant à la compétition.
- 6. Pour le décompte des points de chaque équipe, les scores des joueurs sont corrigés en fonction de l'écart de leur index et du seuil de référence (24 pour les hommes et 28 pour les femmes).

Ainsi, à titre illustratif : Pour un Joueur homme d'index 30,2 ayant réalisé un score de 37 en net, le score net retenu pour le décompte des meilleures cartes TGE sera : 37 - 30,2 + 24 = 30,8.

Cependant, le score de 37 points Stableford sera bien celui enregistré par le club auprès de la FFG pour prise en compte conformément au calcul WHS en vigueur.

L'organisateur ne demandera jamais au Golf de ramener les index à ces niveaux maximums. Ces calculs sont réalisés par l'organisateur.

7. Les résultats provisoires sont énoncés lors du déjeuner suivant la rencontre, sous réserve de vérification par les capitaines dans les jours suivant celle-ci. Les résultats validés sont publiés sur le site Internet du TGE.

Section 4.04 Prix

- 1. Chaque organisateur a la liberté de doter sa compétition de récompenses ou prix divers.
- 2. Il est recommandé, dans ce cas, d'envisager un prix pour le gagnant en brut (H et F), afin d'encourager la participation de Joueurs de très bon niveau au TGE.

Article V. Sanctions

- 1. Il est rappelé que les règles de la FF Golf en cours pour l'année s'appliquent au TGE et que le respect de l'étiquette est une évidence. Les Joueurs et signataires doivent remettre ensemble les cartes. Tout litige doit être traité sur le parcours avec le 3ème Joueur en recours, ou sinon, être traité par le coordonnateur de Groupe et référé, pour archive, au Président.
- 2. Tout Joueur pris en évidence de falsification de carte sera définitivement exclu du tournoi pour la partie et les 5 suivantes du TGE, et la sanction ci-dessous (paragraphe 3) s'appliquera à l'équipe.
- 3. Tout falsificateur ou « pris en évidence de falsification de carte »- et l'ayant fait à l'insu ou pas de son capitaine se verra appliquer la sanction ci-dessus et sera comptabilisé dans l'équipe à ZERO, dans la compétition de la découverte du litige.
- 4. Pour la première compétition annuelle, pour tout Joueur dont la carte pourrait être comptabilisée dans le TGE, et dont le certificat médical serait exceptionnellement manquant au moment de l'inscription, ce certificat pourra être remis au club le jour de la compétition, pour régularisation. A défaut, le Joueur sera exclu (non-participation pure et simple) de ladite compétition, et sa carte sera définitivement exclue, et pour lui, et pour l'équipe qui pourra comptabiliser la meilleure carte suivante.
- 5. Des cartons jaunes peuvent être distribués aux capitaines des équipes par le Président pour non-respect du règlement. Ces cartons jaunes sont débattus à une réunion du Bureau et peuvent entraîner l'exclusion du TGE de l'équipe concernée.

Article VI. Sites Internet TGE

Adresses URLS:

• Pour les 4 tours de qualification : https://tgetour.com/

Chaque capitaine inscrit en ligne dans son équipe ses Joueurs, une bonne fois pour toutes, et si la fonctionnalité existe, met à jour l'index, puis, à partir de cette liste, les sélectionne pour chaque compétition.

Si possible, la photo (format identité) et autres informations facultatives doivent être à jour.

L'adresse mail du Joueur, obligatoire, doit être tenue à jour sur le site par le Capitaine.

Article VII. Sponsors

Les Capitaines peuvent initier des partenariats TGE. Tout partenariat formel doit être validé par le bureau du TGE. A ce titre, le Président peut s'entourer d'une commission d'éthique s'il le juge utile.

Article VII. Sécurité

Dans le contexte de la crise sanitaire intervenue en France depuis mars 2020, la tenues des compétitions s'effectue dans le respect strict des des circulaires ou arrêtés préfectoraux qui peuvent entrer en vigueur avant la date des rencontres.

L'organisateur de chaque rencontre se rapproche de la direction du club concerné et définit, avec l'accord du président du TGE, les conditions dans lesquelles les rencontres peuvent se dérouler comme prévu dans le respect des mesures annoncées et des recommandations de la fédération française de Golf.

Sauf exception, un protocole sanitaire est établi avant chaque rencontre en coopération avec la direction du club. Il précise ou rappelle de manière pratique les consignes à suivre par chacun (avant, pendant et après la rencontre et le cas échéant, le déjeuner ou le dîner), afin de respecter la lettre et l'esprit des textes et procédures en vigueur et en particulier celui de la fédération française de golf et le cas échéants, des métiers de la restauration, qui en font partie intégrante.

Annexes

ANNEXE 1 – Nombre d'équipes et de Joueurs selon les Groupes

Le nombre d'équipes et de Joueurs sont :

- 5 équipes de 15 Joueurs maximum dans le Groupe A.
- 5 équipes de 15 Joueurs maximum dans le Groupe B.
- 5 équipes de 15 Joueurs maximum dans le Groupe C.

ANNEXE 2 – Liste des Grandes Ecoles participant aux TGE

- ARTS ET METIERS
- CENTRALESUPELEC (issue de la fusion de l'Ecole Centrale Paris et de l'Ecole Supérieure d'Electricité),
- EPF (anciennement Ecole Polytechnique Féminine)
- ESCP (Business School): Ecole Supérieure de Commerce de Paris,
- ESIEA : Ecole Supérieure d'Informatique, Electronique, Automatique
- ESSEC : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
- ESTP : Ecole Spéciale des Travaux Publics
- EXCELIA (Anciennement ESCEM) : Ecole Supérieure de Commerce et de Management
- HEC: Ecole de Hautes Etudes Commerciales
- IAE : Institut d'Administration des Entreprises
- INSA : Institut Nationale des Sciences Appliquées
- INSEAD: Institut Européen d'Administration des Affaires
- NEOMA (Business School)
- SCIENCES PO (Institut d'Etudes Politiques de Paris)
- POLYTECHNIQUE (Ecole Polytechnique)

ANNEXE 3 – Composition des Groupes

La constitution des Groupes se fait par tirage au sort lors de la réunion des Capitaines.

Le tirage au sort se fera sur la base de « chapeaux » de 3 équipes chacun et chaque Groupe sera constitué d'une équipe en provenance de chaque chapeau.

Les chapeaux sont constitués en fonction du classement de l'année précédente :

- Chapeau 1 : les équipes classées aux 3 premières places lors de la Grande Finale
- Chapeau 2 : les équipes classées 4ème, 5ème et 6ème.

- Chapeau 3 : les 3 premières équipes de la Finale de Classement
- Et ainsi de suite....

Groupes constitués pour 2023

Groupe A:

- NEOMA (vainqueur TGE 2022)
- ARTS & METIERS
- EPF
- POLYTECHNIQUE
- SCIENCES-PO

Groupe B:

- ESIEA
- ESTP
- HEC
- IAE
- INSA

Groupe C:

- CENTRALESUPELEC
- ESCP
- ESSEC
- EXCELIA
- INSEAD

Coordinateurs de groupe pour l'année 2023

- Groupe A : Anne-Marie SEGUIN
- Groupe B : Pierre PICARD
- Groupe C : Anne VILLETTE

ANNEXE 4 - Membres du Bureau TGE

Nabil BATLOUNI (Président, webmaster), Patrick CHARDIN (Trésorier), Anne VILETTE (Secrétaire), Philippe BESANÇON (Webmaster), Anne-Marie SEGUIN (Organisation Finale), Pierre-Yves BIMONT-CAPOCCI (Evolution règlement), Sean MCDONNELL (Partenariats), Tim MORRIS.